

Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.)

Association Sportive du collège Les Quatre Moulins (A.S.) **Bilan sportif 2020/2021**

En raison du contexte sanitaire (Pandémie Covid-19), les activités de l'Association Sportive ont été perturbées tout au long de l'année.

Aucune compétition n'a pu être organisée par l'UNSS cette saison 2020/2021 car les brassages d'élèves étaient interdits.

Les séances ont été suspendues du 2 au 25 novembre. La reprise a pu se faire après validation d'un nouveau protocole sanitaire par le chef d'établissement et le service des sports de la mairie. Les activités football et handball ont été remplacées par badminton et volleyball.

Les entraînements ont été à nouveau suspendus du 6 avril au 19 mai. La reprise des activités s'est faite le 19 mai en respectant le protocole en vigueur (du 25/11/20).

Collège Les Quatre Moulins, BREST

Protocole de reprise pour l'Association Sportive 25 novembre 2020 **Gymnase de Beaumanoir et piscine de Recouvrance**

Professeur EPS « référent Covid » : Dupuy Adeline

1- La prise en main du groupe par le professeur :

Les élèves attendent l'enseignant devant le gymnase (ou la piscine) en portant le masque et en gardant leurs distances (1 mètre).

Les élèves et l'enseignant rentrent dans le gymnase (ou la piscine) en se lavant les mains avec le **gel hydroalcoolique** mis à disposition.

Port du masque obligatoire.

Sens de circulation imposé : traçage au sol à suivre, afin de ne pas se croiser.

2- Traçabilité :

L'appel est fait à chaque début de séance, sur **pronote** ou sur **un cahier de suivi d'A.S.**

3- Le port du masque et les affaires personnelles à prévoir :

Lorsqu'ils sont en train de pratiquer une activité physique uniquement : rangement du masque en le pliant en deux, en gardant à l'intérieur la partie interne du masque (afin de ne pas la souiller). Puis ils mettent le masque dans leur pochette puis dans leur poche. Il faut éviter de toucher la face extérieure du masque.

- **Les élèves enlèveront leur masque lorsqu'ils sont en activité physique** (distance de 2m minimum).
- Ils devront alors ranger leur masque dans une **pochette plastique avec leur nom écrit dessus** (ou à défaut une poche dans votre veste ou short ou pantalon de sport).
- **Interdiction de poser le masque sur les tables ou les bancs.**

Prévoir un masque supplémentaire pour en changer après la séance.

Chaque élève doit avoir une **gourde individuelle** (ou bouteille d'eau) avec son prénom écrit dessus.

Les élèves qui ont des **traitements médicaux** (asthme, allergies, etc) devront avoir leurs médicaments sur eux (PAI)

4- Déroulement des séances de l'A.S. au gymnase :

Séance 1 : **Mercredi de 13h à 14h25**

pour les élèves de 4^e et de 3^e, et ULIS 2 inscrits à l'AS (licence UNSS) avec M. Pellen

Séance 2 : **Mercredi de 14h35 à 16h** :

pour les élèves de 6^e et de 5^e, et ULIS 1 inscrits à l'AS (licence UNSS) avec M. Jestin

Activités :

Badminton, volley-ball ou autre activité permettant de maintenir la distanciation (2m sans masque)

Selon le nombre d'élèves, ils seront répartis par niveau sur une moitié de gymnase.

Vestiaires :

4 vestiaires par séance afin de séparer les élèves par niveau et par sexe

(exemple : 1 vestiaire 6^e filles, 1 vestiaire 6^e garçons, 1 vestiaire 5^e filles et 1 vestiaire 5^e garçons)

Port du masque et distanciation obligatoire dans le vestiaire (le professeur filtre le nombre d'élèves si besoin)

Désinfection des vestiaires (bancs, patères, poignées) entre les séances et aération.

Mise à disposition des toilettes et d'un accès au lavabo avec distributeur de savon dans le vestiaire du bas. Papier également pour se sécher les mains. Désinfectant à disposition pour un nettoyage des WC après chaque passage par l'élève lui-même après s'être lavé les mains (lunette, bouton chasse d'eau, interrupteur, poignée). Demander au professeur pour l'ouverture.

Désinfection du matériel

Le petit matériel (raquettes de badminton, volants, frisbees, ballons...) sera désinfecté à la fin de chaque séance.

Désinfecter les bancs et tables (ne pas laisser les élèves s'asseoir sur les tables : transpiration !)

Désinfection des vestiaires

Aération des vestiaires, du gymnase :

Les portes de secours seront ouvertes le plus souvent possible, pendant la séance, de part et d'autre afin de renouveler l'air et entre les deux séances.

Ne pas oublier de bien refermer toutes les issues avant de partir.

5- Déroulement des séances de l'A.S. natation à la piscine de Recouvrance :

Séance 1 : **Mercredi de 13h30 à 15h semaine A**

les élèves de 6è et de 5è inscrits à l'AS (licence UNSS) avec Mme Dupuy

Séance 2 : **Mercredi de 13h30 à 15h semaine B**

les élèves de 4è, 3è et ULIS 2 inscrits à l'AS (licence UNSS) avec Mme Dupuy

Le groupe respectera les règles fixées par le protocole sanitaire des piscines de Brest.

Vestiaires : 4 vestiaires par séance afin de séparer les élèves par niveau et par sexe

Port du masque et distanciation obligatoire dans le vestiaire (le professeur filtre le nombre d'élèves si besoin)

Désinfection des vestiaires (bancs, patères, poignées) à la fin de la séance.

Activité /distanciation : 1 ligne d'eau par niveau.

Mme Dupuy, Coordo EPS

Signature : M. BOUCHEZ Alain, Principal du collège Les 4 Moulins



Handball et Badminton Saison 2020/2021

Encadrement : *M. Jestin*

Pas assez d'effectif pour monter une équipe de handball cette année.
L'activité badminton a donc été proposée sur les mêmes créneaux.

Le nombre d'inscrits dans ces deux activités :

	Benjamins	Minimes	Cadets	Total
Filles	3	0	0	3
Garçons	5	1	0	6
Total	8	1	0	9

La participation :

Nombre de jours d'entraînement :

11 Mercredi et 7 Lundi jusqu'au 25 novembre (avant nouveau protocole Covid19)

Effectif moyen par séance et par catégorie :

<i>BF</i>	<i>2</i>
<i>MF</i>	
<i>CF</i>	
<i>BG</i>	<i>5</i>
<i>MG</i>	<i>1</i>
<i>CG</i>	

Nombre de participants, inscrits par niveau de classe dans cette activité :

	TOTAL
6è Garçons	5
6è Filles	2
<i>Ulis Garçons</i>	0
<i>Ulis Filles</i>	1
5è Garçons	1
5è Filles	0
4è Garçons	0
4è Filles	0
3è Garçons	0
3è Filles	0
Total	9

À partir du 25 novembre :

pratique du handball interdite, le créneau a donc été proposé aux 6è/5è pour l'activité badminton.



Football Saison 2020/2021

Encadrement : M. Pellen

Le nombre d'inscrits dans cette activité :

	Benjamins	Minimes	Cadets	Total
Filles	0	6	0	6
Garçons	13	21	1	35
Total	13	27	1	41

À partir du 25 novembre :

pratique du football interdite, le créneau a donc été proposé aux 4^e/3^e pour l'activité badminton.



Natation Saison 2020/2021

Le nombre de participants :

	Benjamins	Minimes	Cadets	Total
Filles	7	5	1	13
Garçons	5	2	0	7
Total	12	7	1	20

Encadrement : Mme Dupuy

Les horaires et la participation jusqu'au 25 novembre :

Entraînements le mercredi de 13h30 à 15h à la piscine de Recouvrance, avec **une assiduité moyenne de 16 élèves sur les 20 inscrits.**

À partir du 25 novembre : En Semaine A les élèves de 6^e et de 5^e et en Semaine B les 4^e/3^e, du coup effectif moyen de 7 élèves par séances.



Association Sportive du Collège Les 4 Moulins de Brest

Statistiques : année 2020 / 2021

Licenciés	TOTAL	Total Filles	Total Garçons
Effectif	406	210	196
Benjamin (-e)	40	19	21
Minime	52	22	30
Cadet / Cadette	2	1	1
Nombre de licenciés	94	42 (44.6% des licenciés)	52 (55.4% des licenciés)
% d'élèves licenciés	23.15 %*	20% des filles sont licenciés	26.53% des garçons sont licenciés

**Moyenne Nationale 15.85 %, Moyenne Académique 16 %, Moyenne Départementale 17.46 %*

Participants inscrits par catégories et par activités

	TOTAL	Cross-country Annulé	Football	Natation		Gym Section Sportive	Handball et Badminton
				A.S.	Section Sportive		
Benjamines	20	0	0	7	5	5	3
Benjamins	25	0	13	5	2	0	5
Minimes F	17	0	6	5	5	1	0
Minimes G	30	0	21	2	6	0	1
Cadettes	1	0	0	1	0	0	0
Cadets	1	0	1	0	0	0	0
Total	94	0	41	20	18	6	9

Participants inscrits par niveau de classes et par activités

	TOTAL	Cross-country Annulé	Football	Natation		Gym Section Sportive	Handball et Badminton
				A.S.	Section Sportive		
6è Garçons	18	0	9	3	1	0	5
6è Filles	11	0	0	4	3	2	2
Ulis Garçons	1	0	1	0	0	0	0
Ulis Filles	5	0	2	2	0	0	1
5è Garçons	8	0	4	2	1	0	1
5è Filles	8	0	0	3	2	3	0
4è Garçons	13	0	9	1	3	0	0
4è Filles	7	0	4	1	1	1	0
3è Garçons	16	0	12	1	3	0	0
3è Filles	7	0	0	3	4	0	0
Total	94	0	41	20	18	6	9

**AUTORISATION PARENTALE
POUR S'INSCRIRE À L'ASSOCIATION SPORTIVE
du Collège Les quatre Moulins (U.N.S.S.)**

Je, soussigné (1).....
Demeurant à (2)
N° de téléphone (domicile/portable/travail) :.....
.....
Autorise l'élève (3)..... en classe de
Né (-e) le
à s'inscrire à l'Association Sportive du collège (A.S.).

J'autorise mon enfant à se rendre sur les installations sportives (salles, piscines, stades...) par ses propres moyens, à être transporté (-e) en car, en bus, en tram ou en voiture particulière (enseignants, parents d'élèves), à l'occasion des activités et compétitions de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.).

J'autorise les membres de l'équipe médicale d'urgences à réaliser les soins nécessaires à l'état de santé de mon enfant, en cas de besoin. J'autorise le responsable de l'Association Sportive et/ou de l'U.N.S.S. à rester auprès de mon enfant durant les soins et à le prendre en charge lors de sa sortie des urgences.

J'autorise le responsable de l'A.S. à utiliser l'image de mon enfant sur support photographique ou informatique, pour la présentation et l'illustration des activités de l'A.S.

Toute absence devra être excusée à la vie scolaire par les parents, via le carnet de correspondance (absente notée sur pronote). Prévenir le professeur à l'avance si possible.

Fait à **le**

Signature du parent :

(1) père, mère, tuteur - (2) adresse - (3) nom et prénom de l'enfant

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a modifié le code de l'éducation s'agissant du certificat médical, en ses articles L 552-1 et L 552-4 désormais rédigés comme suit :

L 552-1 : « Composantes de l'éducation physique et sportive, les activités physiques et sportives volontaires des élèves sont organisées dans les établissements par les associations sportives scolaires. Tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte à ces activités physiques et sportives volontaires.»

L 552-4 : « Les associations sportives scolaires et les fédérations sportives scolaires sont soumises aux dispositions du code du sport, à l'exception de ses articles L. 231-2 et L. 231-2-1... » (dispositions concernant le certificat médical)

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE
DU COLLEGE LES QUATRE MOULINS**

L'Association Sportive offre à tout adhérent un choix d'activités déterminées pour l'année scolaire. Pour être adhérent, il faut fournir l'autorisation parentale signée, la cotisation de 15€ et le règlement intérieur de l'Association Sportive signé.

L'élève qui s'inscrit doit être assidu aux entraînements et aux compétitions scolaires (UNSS). Il doit prévenir l'enseignant ou faire prévenir à l'avance de son absence.

Les élèves sont informés des horaires, des lieux de rendez-vous et de rencontre, des modifications essentielles du programme par voie d'AFFICHAGE sur un panneau prévu à cet effet en face du bureau du CPE et de celui des surveillants. L'information est relayée sur la vitre du bureau d'EPS au gymnase ainsi que sur le site internet du collège (rubrique activités éducatives/association sportive/AS natation/AS Cross...).

Chaque élève est tenu de s'informer en consultant régulièrement le panneau d'affichage afin de disposer des informations actualisées et de pouvoir communiquer les renseignements utiles à sa famille.

Lors des déplacements en car, bus, tram ou à pieds, sur les lieux de rencontre, les élèves sont sous la responsabilité d'un professeur d'EPS du collège ou d'un autre établissement du district, ou de toute personne adulte agréée (lors de l'A.G. de l'A.S.), et ceci sans interruption tout au long du créneau horaire prévu.

Pour les entraînements, les élèves se rendent directement sur les installations sportives par leurs propres moyens. A la fin des horaires d'entraînement ou des compétitions se déroulant sur ces mêmes installations, les élèves ne sont plus sous la responsabilité du professeur.

A tout moment et en toutes circonstances, il est demandé à chaque élève de : suivre les consignes d'organisation et de sécurité donnée ; de respecter le matériel et les installations ; de respecter les autres joueurs, les jeunes arbitres, les professeurs ou autre adulte encadrant ; de ne jamais se soustraire à la surveillance de ces mêmes personnes.

En cas de manquement grave ou répété à une de ces règles, et après étude des faits, l'exclusion de l'adhérent fautif peut être décidée, sans remboursement des frais d'inscription. Si les faits le justifient, des sanctions plus importantes peuvent être également être prises par l'établissement.

Durant les déplacements et l'ensemble des activités proposées, les élèves inscrits et à jour de leur cotisation et donc de leur licence UNSS, sont couverts par l'assurance Maïf collectivité, contractée par l'Association Sportive. Les parents sont cependant invités à prendre une assurance « responsabilité civile ».

Nom Prénom et classe de l'élève : _____

Signature de l'élève :

Lu et approuvé

Signature des parents :

Lu et approuvé